



Tous concernés !

23-24 MAI 2019
ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE

OFFRE DE PARTICIPATION

THÈME:
QUELLE POLITIQUE
DE PRÉVENTION
POUR LA
PROTECTION DES
PERSONNES ?

OFFRE DE PARTICIPATION SPONSORS

| DISPOSITIF MARKETING | PLATINE | OR | ARGENT |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Insertion privilège pleine page dans le magazine JPAS - 5000 exemplaire | ✓ | | |
| Insertion privilège ½ page dans le magazine - 5000 exemplaire | | ✓ | |
| Insertion privilège ¼ de page dans le magazine JPAS - 5000 exemplaire | | | ✓ |
| Présence exclusive de votre logo sur la page intro www.prevoyances.net | ✓ | | |
| Présence de votre logo sur la page d'accueil de www.prevoyances.net | ✓ | ✓ | ✓ |
| Présentation de vos produits sur le site web www.prevoyances.net | ✓ | ✓ | ✓ |
| Votre logo sur les pages des réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter ... | ✓ | ✓ | ✓ |
| Visibilité dans le film bilan des JPAS | ✓ | ✓ | ✓ |
| VISIBILITE DURANT LE SALON | PLATINE | OR | ARGENT |
| Stand avec emplacement privilégié | 18m ² | 15m ² | 12m ² |
| Aménagement du stand à la formule de sponsoring | ✓ | ✓ | ✓ |
| Votre logo sur kakemonos et fond de scène de la salle de conférence | ✓ | ✓ | ✓ |
| Distribution de votre documentation en salle de conférence | ✓ | | |
| DISPOSITIF PUBLICITAIRE | PLATINE | OR | ARGENT |
| Présence de votre logo sur le spot TV RT11 (50) et l'affichage 12m ² (50) | ✓ | ✓ | ✓ |
| Citation de votre marque dans le spot radio (90) | ✓ | ✓ | ✓ |
| RELATION CLIENT | PLATINE | OR | ARGENT |
| Rencontre B to C | 2 | 1 | |
| Animation de conférence | 1 | | |
| Exclusivité sur le cordon du badge exposant | ✓ | | |
| Exclusivité sur le sac des JPAS | ✓ | | |
| Présence de logo sur autre gadget (tee-shirts, Polos ...) | ✓ | ✓ | ✓ |
| TARIF | PLATINE | OR | ARGENT |
| MONTANT HT EN FCFA | 15 000 000 | 10 000 000 | 5 000 000 |

PACK PREMIUM +

DISPOSITIF MARKETING

Insertion pleine page dans le magazine

Présence de votre logo sur la page d'accueil du site web

Présence de votre logo sur les pages des réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter

Présence de votre entreprise dans l'annuaire exposant (site internet et magazine)

Visibilité dans le film bilan des JPAS



VISIBILITE SUR LE SALON

- Aménagement : 1 ensemble de discussion comprenant ; 1table, 3 chaises. 1 comptoir, 1 tabouret haut + 8 badges exposants
- Emplacement stratégique

TARIF: Stand 12m²

2 000 000 FCFA

PACK DE LUXE

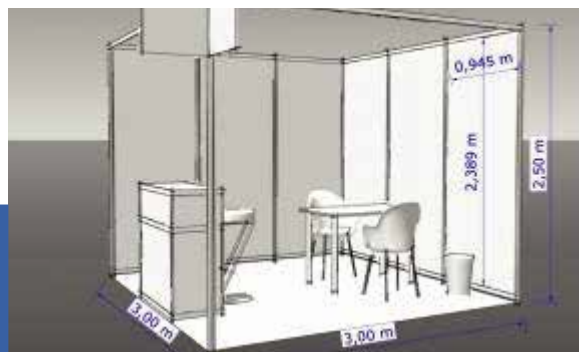
DISPOSITIF MARKETING

Insertion ½ page dans le magazine

Présence de votre logo sur les pages des réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter

Présence de votre entreprise dans l'annuaire exposant (site internet et magazine)

Visibilité dans le film bilan des JPAS



VISIBILITE SUR LE SALON

- Aménagement : 1 ensemble de discussion comprenant ; 1table, 3 chaises + 5 badges exposants

TARIF : Stand 9m²

1 500 000 FCFA

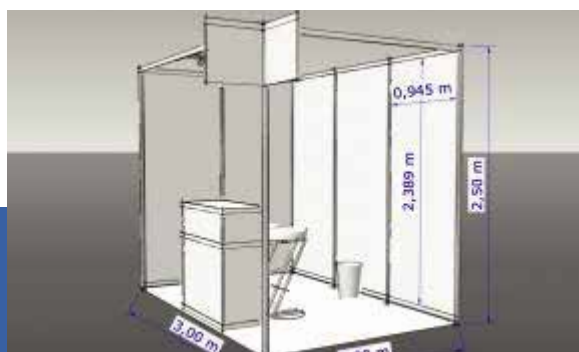
PACK BIENVENUE

DISPOSITIF MARKETING

Un encart dans le magazine

Présence de votre logo sur les pages des réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter

Présence de votre entreprise dans l'annuaire exposant (site internet et magazine)



VISIBILITE SUR LE SALON

- Aménagement : 1 ensemble de discussion comprenant ; 1table, 2 chaises + 3 badges exposants

TARIF : Stand 6m²

1 000 000 FCFA

ADRESSE DE L'EXPOSANT (pour correspondance et reprise sur le site www.sahparis.com)

Raison sociale : _____ N°CC : _____ Effectif : _____
 Nom sous lequel vous souhaitez exposer : _____
 Adresse postale : _____ Adresse géographique : _____
 Rue : _____ Ville : _____ Pays : _____
 Tel : _____ Fax : _____
 Site internet : _____ E-mail : _____

RESPONSABLE SALON (pour suivi dossier)

M/Mme (Nom, prénoms) : _____ Fonction : _____
 Téléphone : _____ Mobile : _____
 E-mail : _____

AUTRES CONTACTS

M/Mme (Nom, prénoms) : _____ Fonction : PDG DG GERANT
 Téléphone : _____ Mobile : _____
 E-mail : _____

PROFIL ET EMPLACEMENT

- SPONSOR PLATINE SPONSOR OR SPONSOR ARGENT
 PACK PREMIUM + PACK DE LUXE PACK BIENVENUE

PRODUITS EXPOSÉS _____

Description : _____

Envisagez-vous de présenter une innovation sur le salon ? Oui Non Je ne sais pas

Si oui, description _____

VOS OBJECTIFS DE PARTICIPATION

Vous satisfaire, c'est notre souci ... cela se prépare !

| Q1- Quels sont vos objectifs en participant à ce salon ? Classez les par ordre de priorité | | Q2- Quel(s) types de visiteurs souhaitez-vous rencontrer? Merci de classer les cibles ci-dessous par ordre de priorité de 1 à 3 (1 étant le plus important) : | |
|---|---|--|-------|
| La Prospection | - Trouver de nouveaux clients | | |
| La Vente | - Prendre des commandes - Rencontrer de nouveaux prospects (développement de votre réseau relationnel / travail de fond sur un plus long terme) | • Les professions libérales | |
| Les Relations commerciales | - Présenter l'ensemble de sa gamme - Faire découvrir l'entreprise - Fidéliser | • Les entrepreneurs | |
| Le Lancement de produit/service | - Lancer / présenter un nouveau produit ou service | • Les GRH | |
| La Recherche de partenariat | - Trouver des partenaires - Constituer ou développer son réseau | • Les Mutuelles et Syndicats | |
| L'Image | - Valoriser et accroître son image de marque / sa notoriété et celle de ses marques - Démontrer son dynamisme | • Les acteurs du secteur informel | |
| L'Information | - Auditer et se positionner sur son marché - Faire de la veille concurrentielle | • Associations communautaires | |
| Le Management | - Motiver / Redynamiser ses équipes | • Les coopératives | |
| | | • Les Start up | |
| | | • Associations communautaires | |

Votre inscription vous donne droit à la gestion de votre dossier, vos badges exposants à raison de 5 badges / 9 m².

A / CHOISISSEZ VOTRE SOLUTION D'EXPOSITION

| | PU HT | QUANTITÉ | MONTANT FCFA | MONTANT EURO |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Sponsor Platine | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Sponsor Or | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Sponsor Argent | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Pack Premium + 12m² | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Pack De luxe 9m² | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Pack Bienvenue 6m² | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

B / PRODUITS OPTIONNELS

Equipement stand et autres services (Voir détails de la facture)

Organisation de rencontres B to C (Nous contacter)

| | | |
|--------------------------------------|------------------------------|----------------------|
| MONTANT TOTAL NET À PAYER A+B | 1 ^{ER} ACOMPTÉ 75 % | SOLDE 25 % |
| MODALITE DE RÈGLEMENT | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| | À l'inscription | 00/00/2000 |

MODE DE RÈGLEMENT

Par virement bancaire à l'ordre de : **REGIE INTERACTIVE**
Titulaire du compte : **REGIE INTERACTIVE**
Domiciliation : BNI - COTE D'IVOIRE - AGENCE DE YAMOOUSSOUKRO
CODE BANQUE : **CI092** • CODE GUICHET : **04001**
N° DE COMPTE : **000588580009** • CLE RIB : **27** • Devise : XOF

Frais de virement à la charge du donneur d'ordre

Fait à _____, le _____

Nom et Prénoms du signataire : _____

Fonction : _____

Signature et cachet de l'entreprise (précédé de la mention lu et approuvé)

N'oubliez pas de nous retourner un formulaire pour chacune des sociétés présentes sur votre stand

DÉNOMINATION

La manifestation porte le nom de " JPAS "
Tous les participants à la manifestation sont dénommés
" EXPOSANTS "
la SARL REGIE INTERACTIVE sont dénommés "L'ORGANISATION".

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION

Toute inscription constitue un engagement formel de l'exposant. Dans le but d'une manifestation positive, l'exposant doit se conformer sans exception, à toutes les dispositions énoncées par le présent règlement. La confirmation de l'engagement de l'exposant se fait par la remise ou le renvoi à l'organisation, du document de participation dûment complété et signé par l'exposant, s'il s'agit d'une personne physique, ou d'un responsable de la firme et sous sa raison sociale, s'il s'agit d'une société régulièrement constituée. Elle implique également l'acceptation de toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'Organisation se réserve le droit de signifier aux exposants et ce, dans l'intérêt de la manifestation. La signature et le renvoi de la demande de participation impliquent l'abandon de recours de l'exposant, de ses fournisseurs et de leur personnel vis-à-vis de l'organisation et des responsables de l'organisation : l'acceptation des conditions du règlement et des mesures qui pourraient être prises ultérieurement, ainsi que l'engagement formel de les observer. Toutefois, l'organisation se réserve le droit de refuser l'engagement d'un exposant sans devoir invoquer le motif. Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque n'occupe pas son stand 24 heures avant l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni l'indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

REDEVANCES

Le montant de la participation est fixé par l'organisation. 75% du montant de la location doit parvenir à l'organisation au moment de l'inscription, 25% le 15/05/19 avant l'ouverture de la manifestation. Si, les sommes ne sont pas versées l'exposant sera redevable d'une somme supplémentaire de 10%, calculée sur les sommes dues. L'exposant devra s'acquitter au plus tard le 1er jour de montage, le solde du montant de la location de l'emplacement. Il ne pourra disposer de son emplacement qu'après avoir payé intégralement les sommes dues. Ce montant pourra être révisé si le cours des matériaux, de la main d'œuvre, des services, etc... subissent une variation sensible entre la date d'établissement des conditions d'admission et de la date d'ouverture du salon.

Le paiement d'éventuel frais supplémentaire doit être effectué dès réception de la facture adressée par l'organisation. Tout défaut de paiement au présent règlement ainsi qu'aux prescriptions droit public applicables à la manifestation, et notamment les prescriptions de sécurité peut entraîner sans mise en demeure, les sanctions prévues.

Outre la location de l'emplacement, l'exposant supporte tous les frais d'aménagement, d'installation, d'exploitation, d'assurance d'entretien, les mesures prescrites en matière d'hygiène, de sécurité et d'incendie et autres. L'organisation se décharge de toutes responsabilités concernant les préjudices commerciaux qui pourraient être subis par les exposants pour quelle que cause que ce soit, le retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendies, sinistres, s'il devenait impossible de disposer des locaux, dans le cas également où le feu, la guerre, une calamité publique ou tout autre cas de force majeure, indépendamment de la volonté de l'organisation, rendrait impossible la tenue du salon.

DÉSISTEMENT

La participation de l'exposant ne peut être annulée. Quel que soit le motif invoqué par l'exposant, le prix de la location du stand reste dû, même si l'exposant est dans l'impossibilité d'y

participer, l'emplacement est personnel et l'exposant ne peut le céder à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, sauf accord de l'organisation. La décision de l'organisation est irrévocable.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Chaque exposant est tenu d'appliquer, scrupuleusement, les lois, arrêtées, règlements relatifs à ses activités, dans le cadre de la manifestation. Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente même si une modification d'horaire devait être décidée par l'organisation. Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun de leurs articles avant la fin de la manifestation. Il est interdit de se laisser des objets exposés pendant les heures d'ouverture de la manifestation.

L'exposant ne peut mettre en vente que les matériels, produits ou précédés répondant à la nomenclature de la manifestation des produits, sauf autorisation écrite de l'organisation. La réclame à haute voix, pour attirer le client et le racolage de quelque façon qu'ils soient pratiqués sont formellement interdits.

TOUS RISQUES EXPOSITIONS

Elle garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires des dommages qu'il subit au lieu de l'exposition et portant sur 2 points :

- Les équipements exposés dans les stands, le matériel de présentation, les meubles et tout autre bien destiné à être contenu dans le stand

La liste du matériel à assurer doit être fournie à l'assureur Plafond de couverture 500 000 FCFA et pour des garanties spécifiques, l'analyse se fera au cas par cas.

NB : sont exclues les garanties de vol et perte survenant sur le lieu de l'exposition.

Sont également exclues les dommages causés par l'assuré lui-même, par ses préposés ou toute autre personne dont il est responsable.

RC ORGANISATEURS

Sont assurés les conséquences pécuniaires de l'organisateur vis-à-vis des tiers en sa qualité d'organisateur. L'exposant et ses assureurs abandonnent tout recours contre l'organisateur, ses responsables, les exposants tiers, les participants à un titre quelconque et à l'aménagement du stand.
Assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

INTERDICTIONS DIVERSES

Le racolage dans les allées

La publicité pour des objets ou produits ne figurant pas sur la liste de participation, la publicité pour des firmes non participantes

L'utilisation des parois et armatures des chapiteaux pour la fixation des stands et des produits.

L'utilisation d'appareils d'amplification

La photographie de stands ou de produits à des fins publicitaires ou autres, sans l'autorisation expresse de l'exposant et de l'organisation. Les objets et produits que l'organisation refuserait. Vous êtes tenu de respecter toutes les lois et mesure de santé et de sécurité applicable (y compris les interdictions de fumer) concernant l'évènement.

CHARGES ET RACCORDEMENTS

En cas de surcharge, l'exposant doit en avertir l'organisation lors de la signature de son engagement. Le sol supporte une charge uniformément répartie de 300kg/m2. Les raccordements sont de la compétence exclusive de l'organisation.

AMÉNAGEMENT, ÉRECTION, DÉMONTAGE ET ÉVACUATION DES STANDS

L'organisation fixe les dates d'aménagement, de montage et d'évacuation. L'exposant ne peut introduire ou retirer son matériel dans l'enceinte de la manifestation, que s'il est a reçu l'autorisation expresse de l'organisation. L'exposant ou son représentant dûment accrédités tenu d'être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à l'évacuation complète du stand. L'évacuation des stands, des marchandises, articles et décorations particulières devra être faite par les soins des exposants dans les délais et horaires impartis par l'organisation. (Voir dossier exposant). L'organisation indique sur les plans des stands communiqués aux exposants. Il appartient et toutefois aux exposants de s'assurer de leur conformité avant leur aménagement être constatées entre les cotes indiquées et les dimensions réelles de l'emplacement.

DÉGÂTS ET DOMMAGES

Les exposants devront laisser les emplacements, décors et matériels mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvés. Toute détérioration causées par leurs marchandises, soit au matériel, soit enfin au sol occupé, seront évaluées par les architectes et portées à la charges des exposants.

BADGES

Les exposants ne peuvent revendre les badges d'accès à l'évènement.

PUBLICITÉ

L'organisateur installe un fronton, reprenant le nom de l'exposant et ses activités, en tête du stand.

CONTESTATIONS

Les contestations sont tranchées souverainement par l'organisation. En cas de litige, seuls les tribunaux d'Abidjan sont compétents.

LIEU DE LA MANIFESTATION

Cette manifestation a, en principe, lieu à Abidjan plateau : les jardins du Rail

L'organisation fixe les dates et le lieu de la manifestation. En cas de forces majeures et seulement dans ce cas, les dates et le lieu peuvent être modifiés. L'organisation établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants. Il se réserve le droit de modifier toutes les fois qu'il jugera utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant, aucun droit à un placement déterminé.

A le